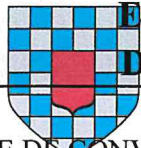


## Commune de CHAMBRY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2020**

DATE DE CONVOCATION : 18 FÉVRIER 2020

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 18 FÉVRIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 PRÉSENTS : 10 VOTANTS : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT CINQ FÉVRIER à 19 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

**Etaient Présents** : M. JOSSEAUX Olivier, Mme ANGELILLO Claudie, Mme ARENT Géraldine, M. BEURAIN Raymond, Mme CLEMENT Christelle, M. HEMMERY Claude, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme QUATREVAUX Isabelle, Mme VOLLEREAUX Isabelle.

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents et excusés** : Mme BEAUFREMEZ Annie, M. FRAILLON Alexandre, Mme LONGATTE Annie, M. PERCY James,

**Etaient représentés**: M. PERCY James donne pouvoir à M. JOSSEAUX Olivier

Mme LONGATTE Annie, pouvoir à M. BEURAIN Raymond

M. FRAILLON Alexandre, pouvoir à Mme LEFEBVRE Sylviane

Mme LEFEBVRE Sylviane a été élue secrétaire.

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 28 janvier 2020 qui est adopté à l'unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 – Compte administratif 2019 – CCAS
- 2 – Compte de gestion 2019 CCAS
- 3 – Affectation des résultats 2019 CCAS
- 4 – Transfert du budget du CCAS au budget de la commune
- 5 – Compte administratif 2019 Service eau et assainissement
- 6 – Compte de gestion 2019 Service eau assainissement
- 7 – Affectation des résultats 2019 Service eau assainissement
- 8 – Mairie – économies d'énergie et mise conformité accessibilité mairie  
Demande de subvention DETR
- 9 - Mairie – économies d'énergie et mise conformité accessibilité mairie  
Demande de subvention DSIL
- 10 - Secours
- 11 - Questions diverses

oOo

**1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Raymond BEURAIN délibérant sur le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2019 dressé par Monsieur JOSSEAU Olivier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>résultats reportés 2018</b>		10 768,67			0,00	10 768,67
<b>part affectée à l'investissement</b>					0,00	0,00
<b>Opérations de l'exercice 2019</b>	15 034,85	21 209,99			15 034,85	21 209,99
<b>TOTAUX</b>	15 034,85	31 978,66	0,00	0,00	15 034,85	31 978,66
<b>Résultats de clôture 2019</b>		<b>16 943,81</b>		<b>0,00</b>		<b>16 943,81</b>
<b>Restes à réaliser 2019</b>					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	15 034,85	31 978,66	0,00	0,00	15 034,85	31 978,66
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2019</b>		<b>16 943,81</b>		<b>0,00</b>		<b>16 943,81</b>

COMPTE ANNEXE : NEANT

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**Délibération adoptée l'unanimité.**

**2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Dressé par Mme MERIOT, receveur**

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2019 et les décisions modificatives du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Statuant pour le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- 1 - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, que le compte de gestion du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE dressé par le receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée l'unanimité.**

**3 - AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 16 943,81 €  
~~- Un déficit d'exploitation de F~~

Considérant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2019 et le transfert en 2020 du budget du CCAS au budget principal de la commune,

DECIDE PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION  
d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	A	+ 6 175,14 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	B	+ 10 768,67 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>C*</b>	<b>+ 16 943,81 €</b>
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D 001(besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	D	
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement (1)	E	
<b>Besoin de financement</b>	<b>F</b>	<b>0 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>C</b>	<b>16 943,81 €</b>
<b>Affectation en réserves - R 1068 en investissement</b>	<b>G **</b>	
<b>Report en fonctionnement -R 002 au budget général de la commune</b>	<b>H</b>	<b>16 943,81 €</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>		

\* C = A+B ( Hors restes à réaliser) ( Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

\*\* G=au minimum, couverture du besoin de financement F

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**4 - BUDGET Centre Communal d'Action Sociale –  
Transfert en 2020 au budget principal de la commune**

**Exposé :**

Le maire expose qu'à la suite de la dissolution du CCAS, il convient de transférer en 2020 le budget du CCAS au budget principal de la commune.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** par TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE, ZÉRO ABSTENTION,

- La clôture du budget du Centre Communal d'Action Sociale au terme de l'exercice 2019.
- Dit que les dépenses et les recettes dudit budget seront intégrées au budget principal de la Commune en 2020 et, en conséquence, affecte la somme de 16943,81 € à l'article 002 de la Commune ;

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**5 –COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Raymond BEURAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur JOSSEAUX Olivier, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
<b>résultats reportés 2018</b>		18 324,26		55 888,05	0,00	74 212,31
<b>part affectée à l'investissement</b>					0,00	0,00
<b>Opérations de l'exercice 2019</b>	288 867,16	248 561,07	71 678,21	49 256,13	360 545,37	297 817,20
<b>TOTAUX</b>	288 867,16	266 885,33	71 678,21	105 144,18	360 545,37	372 029,51
<b>Résultats de clôture 2019</b>	<b>21 981,83</b>			<b>33 465,97</b>		<b>11 484,14</b>
<b>Restes à réaliser 2019</b>			19 766,58		19 766,58	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	288 867,16	266 885,33	91 444,79	105 144,18	380 311,95	372 029,51
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2019</b>	<b>21 981,83</b>			<b>13 699,39</b>	<b>8 282,44</b>	

COMPTE ANNEXE : NEANT

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**6 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - Dressé par Mme MERIOT, receveur**

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2019 et les décisions modificatives du SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 du SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures du SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT

Statuant pour le SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT

1 - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, que le compte de gestion du SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT dressé par le receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**7 - AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Exposé :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

~~Un excédent d'exploitation cumulé de~~ €  
- Un déficit d'exploitation de 21 981,83 €

Considérant le transfert de compétence de l'eau de l'assainissement et du pluvial 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté d'agglomération du pays de Laon,

Considérant que le déficit constaté par les résultats 2019 doit être pris en charge par le budget général de la commune en 2020,

Considérant que l'excédent d'investissement constaté par les résultats doit être transféré au budget de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon,

DECIDE PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	A	-40 306,09 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	B	+ 18 324,26 €
<b>Résultat à affecter</b>	C*	<b>- 21 981,83 €</b>
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D 001(besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	D	+ 33 465,97 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement (1)	E	- 7 310,58 €
<b>Besoin de financement</b>	F	<b>0 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	C	<b>€</b>
<b>Affectation en réserves - R 1068 en investissement</b>	G **	
<b>Report en fonctionnement -R 002</b>	H	
<b>Déficit reporté D 002 au budget général de la commune</b>		<b>21 981,83 €</b>

\* C =A+B ( Hors restes à réaliser) ( Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

\*\* G=au minimum, couverture du besoin de financement F

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

<b>8 -DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) Demande subvention –Mairie – économies d'énergies et mise en conformité de l'accessibilité</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Exposé :**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, une subvention pour les travaux d'économies d'énergies et de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie.

**Délibération :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION,

**1 - D'approuver le projet pour un montant de**

<b>TOTAL HT</b>	<b>169 627,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>33 925,40 €</b>
<b>TTC</b>	<b>203 552,40 €</b>

**2- d'Approuver le plan de financement suivant :**

Financiers	Dépense subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la subvention
Etat - DETR	169 627,00 €	60	101 776,20 €
Etat- DSIL	169 627,00 €	10	16 962,70 €
Département - API	169 627,00 €	10	16 962,70 €
Total des aides publiques			<b>135 701,60 €</b>
Montant HT à la charge du maître d'ouvrage			<b>33 925,40 €</b>
Total général (coût de l'opération) HT			<b>169 627,00 €</b>

**3- de solliciter une subvention** auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires, une subvention pour les travaux d'économies d'énergies et de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie au taux de 60%

**Délibération adoptée l'unanimité.**

**9 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**  
**Demande subvention –Mairie – économies d'énergies et mise en conformité de l'accessibilité**

**Exposé :**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020, une subvention pour les travaux d'économies d'énergies et de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie.

**Délibération :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION,

**1 - D'approuver le projet pour un montant de**

<b>TOTAL HT</b>	<b>169 627,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>33 925,40 €</b>
<b>TTC</b>	<b>203 552,40 €</b>

**2- d'Approuver le plan de financement suivant :**

Financiers	Dépense subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la subvention
Etat- DSIL	169 627,00 €	10	16 962,70 €
Etat - DETR	169 627,00 €	60	101 776,20 €
Département - API	169 627,00 €	10	16 962,70 €
Total des aides publiques			<b>135 701,60 €</b>
Montant HT à la charge du maître d'ouvrage			<b>33 925,40 €</b>
Total général (coût de l'opération) HT			<b>169 627,00 €</b>



**3- de solliciter une subvention** auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention pour les travaux d'économies d'énergies et de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie au taux de 10%.

**Délibération adoptée l'unanimité.**

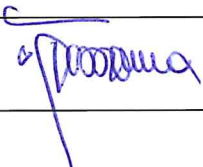
**10 – SECOURS**

Néant.

**11 – QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

**EMARGEMENTS**

JOSSEAUX Olivier		HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEAURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		QUATREVAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre		VOLLEREAUX Isabelle	